

Le CICR préoccupé par l'escalade de la violence au Burundi

CICR, 09 Novembre 2015 Burundi : le CICR s'alarme de l'escalade de la violence et appelle à la retenue
 Communiqué de presse Bujumbura / Genève Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est extrêmement préoccupé par la violence qui sévit au Burundi et par les conséquences humanitaires de celle-ci. Il lance un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles fassent preuve de retenue, qu'elles respectent la population civile et permettent aux personnes qui le souhaitent de quitter les zones touchées par la violence. Le CICR demande à ce que les victimes de tous bords aient accès à l'assistance dont elles ont besoin, et notamment aux soins de santé.

« Les violences qui secouent Bujumbura et sa périphérie ont déjà fait plusieurs centaines de morts et de blessés. Des centaines de personnes ont par ailleurs été arrêtées et plusieurs milliers d'habitants de la capitale ont dû fuir leur quartier pour trouver refuge dans des zones épargnées par la violence », s'alarme Georgios Georgantas, chef de la délégation du CICR au Burundi. Pour répondre aux besoins humanitaires engendrés par cette crise, le CICR a intensifié ses activités et son soutien à la Croix-Rouge du Burundi. « La Croix-Rouge du Burundi a installé des postes de premiers secours dans plusieurs quartiers de la capitale pour secourir et évacuer les blessés. Il est impératif que son accès aux blessés soit facilité, tout comme leur transfert vers les centres de soin », insiste Georgios Georgantas. Le CICR visite également les personnes qui sont arrêtées en lien avec les tensions et les violences dans le pays, afin de s'assurer que leurs conditions de détention et de traitement respectent les standards internationaux. Il fournit du matériel médical et des médicaments en cas de besoin. Le CICR travaille aussi en étroite collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des pays voisins, afin d'aider les centaines de milliers de Burundais séparés de leurs proches par les violences à échanger des nouvelles avec leur famille. Le CICR rappelle par ailleurs que l'usage de la force est une mesure exceptionnelle que les forces de sécurité ne peuvent utiliser qu'en dernier recours pour maintenir ou rétablir la sécurité et l'ordre public dans les situations de violence. « La vie et la dignité humaines doivent être respectées en tout temps. Le personnel soignant ainsi que les structures sanitaires doivent être protégés et épargnés de tout acte de violence ou de vandalisme », ajoute Georgios Georgantas.